



Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 15 , votants = 16

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 28 mars 2017. Date de convocation : 23 mars 2017. L'an deux mil dix-sept, le vingt huit mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Pascale BLACHE,

PRÉSENTS : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine,

absent(e)(s) excusé(e)(s) : DOREL Patricia mandat à CASTRO Marjolaine, VOISIN Frédéric, ALCINDOR Kathleen

secrétaire de séance : VIALE Catherine

Monsieur le Maire, Bruno ALMORIC n'a pas pris part au vote et n'est pas compté dans les présents,

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET PRINCIPAL ET ZA DE FONTGRAVE

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

reçu en Préfecture de la Drôme le

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENTS     |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       |                     |                       |                     | 3 018,32              |                     | 3 018,32              |
| Opérations de l'exercice | 291 860,47          | 291 860,47            | 291 860,47          | 243 275,47            | 583 720,94          | 535 135,94            |
| TOTAUX                   | 291 860,47          | 291 860,47            | 291 860,47          | 246 293,79            | 583 720,94          | 538 154,26            |
| Résultats de clôture     |                     |                       | 45 566,68           |                       | 45 566,68           |                       |
| Restes à réaliser        |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
| TOTAUX CUMULES           |                     |                       | 45 566,68           |                       | 45 566,68           |                       |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     |                     |                       | 45 566,68           |                       | 45 566,68           |                       |

Monsieur le Maire rappelle que par décision en date du 17 janvier 2017, le budget annexe de la zone artisanale de Fontgrave a été clôturé au 31 décembre 2016. De ce fait, il y a lieu d'intégrer le résultat définitif au budget principal 2017 soit un déficit de 45 566,68 €.

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENTS     |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00                | 267 204,02            | 148 251,79          | 0,00                  | 148 251,79          | 267 204,02            |
| Opérations de l'exercice | 1 197 507,53        | 1 565 962,02          | 1 030 634,38        | 1 226 931,76          | 2 228 141,91        | 2 792 893,78          |
| TOTAUX                   | 1 197 507,53        | 1 833 166,04          | 1 178 886,17        | 1 226 931,76          | 2 376 393,70        | 3 060 097,80          |
| Résultats de clôture     |                     | 635 658,51            |                     | 48 045,59             |                     | 683 704,10            |

MAIRIE – 45, Rue Fortuné Jacquier – 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

tél. 04/75/46/08/14 – fax : 04.75.51.99.98 – mairie.montboucher@orange.fr – http://montboucher-sur-jabron.fr



Les restes à réaliser de l'exercice 2016 en section d'investissement qui correspondent, en M14, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- dépenses : 32 513 euros
- recettes : 0 euro

considérant :

- le déficit au titre des restes à réaliser 2016, en section d'investissement, du budget principal de 32 513 euros,
- le déficit du budget de la ZA de Fontgrave, en section d'investissement, année 2016, de 45 566,68 €, montant à intégrer au budget principal de 2017
- l'excédent de la section d'investissement du budget principal de l'année 2016, de 48 045,59 euros
- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, de 635 658,51 euros,

le Conseil municipal décide d'affecter

au budget 2017, en investissement, la somme de 30 034,09 euros, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir entre autres le besoin de financement de l'exercice, et en fonctionnement, 605 624,42 euros au compte 002 "Excédent ordinaire reporté"

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à Montboucher sur Jabron,  
le 30 mars 2017.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 16

votants : 17

Séance du : 28/03/2017. Date de convocation : 23/03/2017.

L'an deux mil dix-sept le vingt huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine

VOISIN Frédéric,

ALCINDOR Kathleen.

**Secrétaire de séance** : ..... VIALE Catherine.

*Codification ACTES : 7.2 fiscalité*

**Objet** : Taux Impôts Directs 2017

**POUR** : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des arrêtés d'actualisation, des instructions budgétaires et des circulaires reçus présentant les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues pour l'exercice 2017 par différentes dispositions réglementaires.

Ces informations fiscales sont utiles à la préparation du budget 2017, les communes devant voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

|                        | Taux de référence de 2016 | Taux votés pour 2017 |
|------------------------|---------------------------|----------------------|
| Taxe d'Habitation      | 7,50 %                    | 7,69 %               |
| Taxe Foncier Bâti      | 13,26 %                   | 13,26 %              |
| Taxe Foncière Non Bâti | 59,55 %                   | 59,55 %              |

Autorise Monsieur Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montboucher sur Jabron,

Le 30 mars 2017.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 17

Envoyé en préfecture le 31/03/2017  
Reçu en préfecture le 31/03/2017  
Affiche le 31/03/2017  
ID : 026-212601918-20170328-D201703\_003-DE

Séance du : 28/03/2017. Date de convocation : 23/03/2017.  
L'an deux mil dix-sept le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine  
VOISIN Frédéric,  
ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 4.1 personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : mise à jour du tableau des emplois

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Monsieur le Maire informe que suite au décret 2016-596 du 14 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 17 mai 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- décide d'adopter le tableau des emplois tel que joint à la présente.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron.  
le 30/03/2017.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



TABLEAU DES EMPLOIS

| POSTE         | DUREE DU TRAVAIL | Cadre d'emploi à titre permanent             | Pourvus (P)<br>Non pourvus (NP) |
|---------------|------------------|--|---------------------------------|
| ADMINISTRATIF |                  |  |                                 |
|               | 1 35h00          | Attaché Territorial principal                | P                               |
|               | 1 35h00          | Rédacteur principal de 1e classe             | P                               |
|               | 1 35h00          | Adjoint administratif principal de 2e classe | P                               |
|               | 1 35h00          | Adjoint administratif principal de 2e classe | P                               |
| POLICE        |                  |  |                                 |
|               | 1 35h00          | Garde champêtre                              | NP                              |
| TECHNIQUE     |                  |  |                                 |
|               | 1 35h00          | Adjoint technique principal de 2e classe     | P                               |
|               | 5 35h00          | Adjoint technique                            | P                               |
|               |                  | Adjoint technique                            | P                               |
|               |                  | Adjoint technique                            | P                               |
|               |                  | Adjoint technique                            | P                               |
|               |                  | Adjoint technique                            | P                               |
|               | 1 19h30          | Adjoint technique                            | P                               |
|               | 2 17h30          | Adjoint technique                            | P                               |
|               |                  | Adjoint technique                            | P                               |
|               | 1 18h00          | Adjoint technique                            | NP                              |
| ASEM          |                  |  |                                 |
|               | 1 35h00          | ASEM principal de 2e classe                  | P                               |
|               | 1 35h00          | ASEM principal de 2e classe                  | NP                              |
|               | 1 17h00          | ASEM principal de 2e classe                  | NP                              |

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montboucher sur Jabron,  
le 30 mars 2017.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



*Handwritten signature in blue ink.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 17

Envoyé en préfecture le 31/03/2017  
Reçu en préfecture le 31/03/2017  
Affiché le 31/03/2017  
ID : 026-212801918-20170328-D201703\_004-DE

Séance du : 28/03/2017. Date de convocation : 23/03/2017.  
L'an deux mil dix-sept le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACILAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine  
VOISIN Frédéric,  
ALCINDOR Kathleen.

**Secrétaire de séance** : ..... VIALE Catherine.

**Codification ACTES** : 8.4 aménagement du territoire

**Objet** : LA POSTE – convention relative à l'organisation d'une agence postale communale

**POUR** : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte aux membres présents que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains sont gérés en partenariat avec les communes.

Après concertation avec La Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une Agence Postale Communale sur la commune de Montboucher sur Jabron.

Il est proposé de conclure une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale sur le territoire de la commune. Cette convention définit notamment les droits et obligations de chaque partie, les modes de fonctionnement, les prestations postales, les matériels et équipements mis à la disposition par La Poste.

La convention de gestion d'Agence Postale Communale est un document validé par l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, modifiée,
- Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Considérant qu'il convient, dans l'intérêt général, de veiller au maintien du service public postal sur la commune.
- Décide de créer une Agence Postale Communale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une Agence Postale Communale.
- Mandate Monsieur le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention et de réaliser toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron.  
le 30 mars 2017.

Le Maire  
Bruno



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 17

Envoyé en préfecture le 31/03/2017  
Reçu en préfecture le 31/03/2017  
Affiché le 31/03/2017  
ID : 026-212801918-20170328-D201703\_005-DE

Séance du : 28/03/2017. Date de convocation : 23/03/2017.  
L'an deux mil dix-sept le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... DOREL Patricia mandat à : CASTRO Marjolaine  
VOISIN Frédéric,  
ALCINDOR Kathleen.

Secrétaire de séance : ..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 5.6 exercice des mandats locaux

Objet : indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rend compte que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du PPCR, applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point indice de la fonction publique de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017.

Monsieur le maire informe que compte tenu que la délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 9 février 2016 faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il précise qu'il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Le conseil municipal,

- considérant que la commune compte 2 299 habitants,
  - vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123 à L.2123-24,
  - vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R.2123-23,
  - considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,
  - en application de l'article 3 de la loi n°2015-36 du 31 mars 2015
  - considérant le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
  - considérant la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2016,
- après en avoir délibéré,
- approuve le tableau récapitulatif des indemnités versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 tel que défini par la délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 9 février 2016, et joint à la présente.

Pour extrait certifié conforme,  
Montboucher sur Jabron.  
le 30 mars 2017.

Le Maire  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 31/03/2017

Reçu en préfecture le 31/03/2017

Affiché le 31/03/2017

SLO

ID : 026-212601918-20170328-D201703\_005-DE

TABLEAU RECAPITULATIF  
INDEMNITES DE FONCTION

| Enveloppe maximale  | Crédits ouverts   | Indemnités allouées   |
|---|---|---|
| Maire : 43% de l'IB terminal de la fonction publique<br><br>Adjoint : nombre 5<br>5 x (16,50% de l'IB terminal de la fonction publique) | 43% de l'IB terminal de la fonction publique +<br>(5 x 16,50%) de l'IB terminal de la fonction publique | Maire : 39,9712% de l'IB terminal de la fonction publique<br><br>Adjoint : nombre 5<br>5 x 15,5962% de l'IB terminal de la fonction publique<br><br>Conseillers Municipaux<br>Délégués :<br>Nombre : 2<br>1 <sup>er</sup> : 3,3974% de l'IB terminal de la fonction publique<br>2 <sup>e</sup> : 4,1498% de l'IB terminal de la fonction publique |
| Total : 125,50% de l'IB terminal de la fonction publique  | Total 125,50% de l'IB terminal de la fonction publique  | Total : 125,4994% de l'IB terminal de la fonction publique  |

Fait à Montboucher sur Jabron,  
le 30 mars 2017.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Mairie – 12, Rue Fortuné Jacquier – 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04.75.46.08.14 – 📠 04.75.51.99.98 – [mairie.montboucher@orange.fr](mailto:mairie.montboucher@orange.fr) – <http://montboucher-sur-jabron.fr>





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

\*\*\*\*\*

Conseil Municipal du 28 mars 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L.2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 23 mars 2017 : contrat d'entretien des installations de chauffage, climatisation et production eau chaude pour un montant annuel de 1 923,75 € H.T. (2 308,50 € TTC) avec l'entreprise ROJAT – 26740 LES TOURETTES. Durée du contrat 3 ans du 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 30 mars 2017.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2017

\*\*\*\*\*

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Voté à l'unanimité

| <b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>  |   | <b>II</b>   |   |
|--|---|---|---|
| <b>VUE D'ENSEMBLE</b>                        |   | <b>A1</b>   |   |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                        |   |   |   |
|  |   | <b>DEPENSES DE LA SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</b> | <b>RECETTES DE LA SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</b> |
| <b>V<br/>O<br/>T<br/>E</b>                   | <b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES<br/>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>                               | 1 993 374,42  | 1 387 750,00  |
|  | +   | +   | +   |
| <b>R<br/>E<br/>P<br/>O<br/>R<br/>T<br/>S</b> | <b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br/>L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>  | 0,00  | 0,00  |
|  | <b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT<br/>REPORTE (2)</b>   | (si déficit)<br>0,00                                | (si excédent)<br>605 624,42                         |
|  | =   | =   | =   |
|  | <b>TOTAL DE LA SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT (3)</b>  | 1 993 374,42  | 1 993 374,42  |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                        |   |   |   |
|  |   | <b>DEPENSES DE LA SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>RECETTES DE LA SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</b>  |
| <b>V<br/>O<br/>T<br/>E</b>                   | <b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES<br/>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y<br/>compris le compte 1068)</b> | 1 204 963,00  | 1 234 997,09  |
|  | +   | +   | +   |
| <b>R<br/>E<br/>P<br/>O<br/>R<br/>T<br/>S</b> | <b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br/>L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>  | 32 513,00   | 0,00  |
|  | <b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA<br/>SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE<br/>(2)</b>                         | (si solde négatif)<br>45 566,68                     | (si solde positif)<br>48 045,59                     |
|  | =   | =   | =   |
|  | <b>TOTAL DE LA SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT (3)</b>   | 1 283 042,68  | 1 283 042,68  |
| <b>TOTAL</b>                                 |   |   |   |
|  | <b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>  | 3 276 417,10  | 3 276 417,10  |

## POINT SUR LE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

- ECOLES
  - o Entretien divers
- VILLAGE
  - o enlèvement des encombrants
  - o entretien des stades, traçage et pose du grillage
  - o entretien voirie et rues
  - o rebouchage des « nids de poule »
  - o déneigement village
  - o pose podium à la salle des fêtes
  - o pose d'étagères dans un des bureaux du service administratif
  - o rangement des archives
  - o rangement du garage technique « Luguet »
  - o préparation de la sono, du podium et des panneaux pour « Carmentran »
  - o pose et démontage « Carmentran »
  - o tonte et épandage engrais dans les cunettes
  - o coupe des arbres du Chemin des Remparts
  - o nettoyage de l'éclairage de la MJC et changement d'ampoules
  - o peinture à la MJC
  - o nettoyage du Théâtre de verdure, des abords de la MJC et du village
  - o plantations aux espaces verts du Cimetière
  - o désherbage du cimetière

### CARMENTRAN

Les organisateurs et le Comité des Fêtes remercient les élus, l'ensemble des bénévoles, le service technique et le service administratif pour leur aide lors de la préparation, pendant et après la manifestation de CARMENTRAN. Très forte participation et réussite totale pour cette cinquième édition.

### ITINERANCE 2017

Dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de la rencontre culturelle « ITINERANCES » initiée par « Montélimar-Agglomération » du 10 mars 2017 au 02 avril 2017, le quatuor de guitares « Ophris guitar quartet » présentera ses compositions en l'église de Montboucher Jabron le vendredi 31 mars 2017 à 20h30. Une collation sera offerte à l'issue du concert.

### VELOROUTE – VOIE VERTE (VVV)

Par arrêté préfectoral n°26-2017-03-15-001 du 15 mars 2017, Monsieur le Préfet de la Drôme a déclaré d'utilité publique le projet de réalisation de la « Véloroute – Voie Verte de la vallée du Jabron entre Montélimar et La Bâtie-Rolland », emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme des communes concernées et cessibilité.

### AMENAGEMENT DE LA CD540

Il est rappelé que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 540 entre Montélimar et Montboucher sur Jabron, en traversée d'agglomération, la réfection, la création et modification de la signalisation affèrent aux communes. Des rencontres auront lieu en 2017 pour élaborer les projets des travaux incombant à la commune.